

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 21 (1936)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition :
IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE

Rédaction et Administration (adresses, etc.) :
BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL

Le 33^{me} Congrès raiffeiseniste suisse les 10 et 11 mai 1936, à Coire

Malgré l'éloignement du lieu de la réunion, le Congrès de cette année à Coire a pris néanmoins l'envergure d'une manifestation imposante. Plus de 600 délégués venus de 18 cantons différents se sont réunis pour la grande revue annuelle, pour témoigner leur attachement inébranlable à l'idéal de Raiffeisen et pour resserrer les liens d'amitié confédérale qui unissent les Raiffeisenistes des différents cantons.

L'assemblée administrative s'est déroulée dans le calme et la sérénité. Malgré la crise, le mouvement raiffeiseniste poursuit irrésistiblement sa marche ascendante. Il gagne toujours plus la confiance et l'estime de la population. L'Union Suisse avec ses institutions diverses : Caisse centrale, Office de revision, etc., est une force, un soutien toujours plus précieux pour les Caisses. Dans tous les rapports qui ont été présentés ont été proclamés une foi commune, des aspirations semblables et la même volonté réalisatrice. La conférence de M. le professeur König sur la question très actuelle du droit coopératif a été vivement appréciée.

Une soirée récréative des mieux réussies a permis aux délégués de fraterniser entr'eux, et de mettre particulièrement à l'honneur les raiffeisenistes de la Suisse romanche, cette minorité latine de notre pays qui fera toujours l'objet de notre sollicitude particulière. Nos amis romanches nous ont fait entendre leur langue, ils nous ont parlé de leurs traditions ancestrales, de leurs aspirations. Cette réunion familière a montré une fois de plus la cohésion, l'esprit d'entente et la franche cordialité qui règnent chez les raiffeisenistes de la Suisse entière, malgré les différences de langue, de race et de religion.

Enfin l'excursion à Maienfeld a été le digne épilogue du congrès. A cette

occasion les raiffeisenistes ont tenu à déposer une couronne devant la plaque commémorative érigée par l'armée suisse à la mémoire du colonel Sprecher, chef d'état-major général durant la grande tourmente mondiale. Apothéose magnifique où vibrèrent toutes les fibres patriotiques des participants. Des orateurs exaltèrent les mérites du grand citoyen et soldat et exprimèrent l'amour de la patrie et la volonté des raiffeisenistes de lutter toujours contre les attaques des ennemis du dehors et contre les dangers de tous ordres à l'intérieur du pays. Les organisations Raiffeisen font œuvre patriotique en cultivant l'esprit de solidarité, la joie du sacrifice, l'esprit d'amitié, de confiance et de fraternité. Si cet esprit réussissait à se répandre dans tout le peuple suisse, les conditions pour vaincre la crise économique seraient réalisées.

La population de Coire a reçu les Raiffeisenistes avec empressement. Les sociétés de la ville se sont dépensées pour leur rendre leur séjour dans les Grisons le plus agréable possible. Nous leur en savons gré. M. le vicaire général Caminada a honoré la réunion de sa présence. Seul le Gouvernement cantonal n'a pas cru devoir venir saluer les 600 confédérés venus de la Suisse entière. Le Conseil exécutif a décliné l'invitation des raiffeisenistes en disant qu'il ne se faisait représenter qu'à des manifestations d'institutions ayant un « caractère d'utilité publique ». D'aucuns ont été quelque peu surpris de cette double attitude des autorités dans un canton hôtelier et agricole. Le mouvement raiffeiseniste grison qui doit lutter contre l'opposition occulte de certains milieux bancaires et autres sera toujours plus l'objet à l'avenir de la sympathie particulière et de l'appui constant des Raiffeisenistes suisses.

Coire reçoit les Raiffeisenistes

Le congrès débute officiellement le dimanche matin à 10 heures par une séance des Conseils de l'Union à l'hôtel Steinbock, où les organisateurs ont établi leur quartier général.

L'après-midi à 2 heures a lieu l'assemblée générale de la jeune Fédération des Caisses Raiffeisen grisonnes qui s'est constituée l'année dernière et qui groupe actuellement déjà 13 Caisses avec près de 1.000 membres.

Dès les premières heures du dimanche après-midi, les délégués arrivent réjouis et enthousiasmés du voyage effectué au travers du pays en ce beau jour de printemps où la nature leur a offert tout ce qu'elle peut présenter de plus beau : soleil radieux, végétation et floraison incomparables, enchantement de la vue sur des paysages variés et nouveaux.

Chacun prend possession de son cantonnement dans l'hôtel qui lui a été assigné. Tous les hôtels de Coire sont occupés et même les hôtels du voisinage (Passugg, Churwalden, Landquart) ont dû être mis à contribution. La délégation romande est confortablement logée au Steinbock et au Lukmanier, ce dernier hôtel étant entièrement occupé par les vaudois.

A 8 heures du soir, plus de 500 délégués se réunissent dans la belle et agréable salle de l'hôtel Marsöl où a lieu la traditionnelle

Soirée de réception

Sur les tables fleuries, des petits drapeaux cantonaux indiquent les différentes délégations qui sont venues de tous les coins du pays, de 17 cantons différents. Malgré la distance, la Suisse romande est bien représentée : les vaudois sont au nombre de 43, les bas-valai-

sans 7, le Jura-bernois et Fribourg ont aussi leurs représentants et les deux délégués de la Fédération genevoise sont également là après avoir parcouru plus de 500 kilomètres en chemin de fer. Pendant que les délégués sympathisent entre eux dans la joie et la cordialité, les productions et les toasts alterneront pendant toute la soirée. Les sociétés de la ville de Coire avaient composé, dans l'intention de rendre la soirée la plus agréable possible à leurs visiteurs, un programme de choix. A côté des productions d'un excellent orchestre, l'assistance goûte particulièrement les productions d'un Chœur d'hommes stylé et puissant et celle d'un groupe de jodleurs en costumes d'armaillis grisons. Voici du reste le film de la soirée :

Après un morceau de musique, *M. Liner*, président de l'Union, ouvre la partie officielle en souhaitant une cordiale bienvenue aux délégués.

Les Grisons, pays de montagnes aux neiges éternelles et aux rochers escarpés n'ont pas de terres riches et fertiles. Mais, comme l'edelweis, l'idée de Raiffeisen germe et s'épanouit dans les sols les plus pierreux et les plus ingrats. *M. Liner* rend hommage aux vaillants pionniers de la cause dans les Grisons et cite en particulier l'actuel vicair général Caminada, le conseiller aux Etats Huonder décédé il y a quelques années et l'actuel président de la Fédération, *M. Walkmeister*, professeur à l'école d'agriculture de Landquart. *M. Liner* salue spécialement la vaillante cohorte des raiffeisenistes grisons et complimente chaleureusement les représentants des Caisses romanches. Il souhaite la bienvenue à tous les Raiffeisenistes venus de la Suisse entière ; il espère que le congrès de Coire permettra un travail fructueux pour notre belle cause raiffeiseniste et que les délégués emporteront également un souvenir inoubliable de leur bref séjour dans le beau canton des Grisons.

M. Heuberger, secrétaire de l'Union, prend ensuite la parole. Il s'adresse spécialement aux romands et parle en français.

L'Union a continué son « tour de suisse ». Elle est arrivée cette année à Coire, dans la capitale des Grisons, le canton aux 150 vallées, le plus montagneux de la Suisse.

M. Heuberger souligne les particularités linguistiques des Grisons, seul canton suisse où l'on parle trois langues, l'allemand, l'italien et le romanche. L'Union s'est toujours attachée à respecter les particularités linguistiques et les traditions afin que notre organisation soit le véritable reflet de notre démocratie suisse. Les différences de langues n'ont du reste été nulle part une entrave à la diffusion des idées de Raiffeisen puisque celles-ci se sont répandues dans tous les pays du monde. Dans toutes les langues le mot « Raiffeisen » signifie un

avenir meilleur pour les paysans dans la gène.

Malgré la grande distance qui les sépare du lieu du congrès, une soixantaine de raiffeisenistes romands de tous les cantons ont tenu à honorer l'assemblée de l'Union de leur présence. *M. Heuberger* salue la forte délégation vaudoise avec son distingué président *M. Golay*, la délégation du Jura-bernois avec *M. l'abbé Montavon*, directeur et *M. Membrez*, président de la Fédération, les représentants du Valais-romand avec leur infatigable président *M. Puipe*, la délégation de Fribourg romand et celle de Genève. Les extrémités se touchent ce soir et cela au meilleur sens du mot : Raiffeisenistes de l'extrême ouest du pays, de la campagne genevoise et de la vallée de Joux se trouvent côte à côte avec les délégués de Munster à l'extrême frontière est du pays. Si 600 kilomètres séparent leurs domiciles, ils sont néanmoins près les uns des autres, unis sous le drapeau Raiffeisen, pour servir le prochain, le peuple suisse et notre chère patrie.

Une ovation spéciale est faite par l'assistance aux représentants de la Suisse romande, et après quelques productions musicales *M. Walkmeister*, *ing. agr.*, président de la Fédération des Grisons salue les délégués et leur souhaite une cordiale bienvenue au nom des Raiffeisenistes grisons.

La première Caisse grisonne a été constituée il y a 26 ans à Zizers ; le développement a été assez lent, mais le mouvement raiffeiseniste a néanmoins pris pieds dans différentes vallées du pays. Le grisonnais est toujours réservé, et ce n'est qu'après de mûres réflexions qu'il accepte les innovations. Mais lorsqu'il a reconnu qu'une chose est bonne il s'y voue corps et âme. C'est pourquoi le mouvement raiffeiseniste gagnera toujours plus de terrain, et le congrès de Coire donnera certainement un nouvel élan à son développement.

M. Walkmeister est très applaudi.

Dans les Grisons 60.000 citoyens parlent le romanche, notre quatrième langue nationale. Cette langue est conservée et cultivée avec amour ; elle a ses poètes et sa littérature. On a demandé dernièrement aux Chambres fédérales de l'admettre comme quatrième langue officielle du pays. Ce que l'on demande de la Confédération est depuis longtemps réalisé pratiquement dans notre association : l'Union indique spécialement les Caisses romanches dans la statistique et elle a édité également en cette langue des statuts, une brochure de propagande, ainsi que certains formulaires. Dans 5 Caisses, on parle le romanche.

M. Vincenz, député de Truns, exprime aux délégués les sentiments de cette petite minorité latine qui occupe néanmoins une grande place dans notre organisation suisse. L'orateur parle en ro-

manche. Si nous ne comprenons pas cette langue que nous entendons pour la première fois nous nous laissons néanmoins charmer par ses accents mélodieux.

L'orateur souligne la lutte qui est menée dans les vallées romanches pour conserver la langue et les traditions ancestrales. La vie du montagnard de la Haute Rhétie est tant au point de vue matériel qu'intellectuel un combat perpétuel pour l'existence.

L'orateur répète le cri touchant de ralliement du poète pour la défense de la langue maternelle et des traditions romanches :

Sati si, defenda
Romontsch, tiu vegl lungatg
Risguard pretenda
Per tiu pertratg,
Dedesta tut cum tun sonor
Dil frontsch romontsch
Cantaus da cor
Quel tuna ferm e suna clar
E cuora senza balbegiar
Gie cuora senza balbegiar
Essent artaus dal best matern schi car

Serre les rangs
Peuple de l'Inn et du Rhin
Ta mère bien-aimée
Te parle avec son cœur.
Elle est triste,
Ne l'afflige pas plus longtemps,
Parle donc comme elle,
Sa langue seule est vraie :
Elle tarit tes larmes
Elle est douce, elle est belle,
Elle seule possède les accents
du cœur et de l'âme grisonnes.

Tout comme nous restons fidèles à notre langue et à nos traditions nous respecterons aussi toujours les beaux principes de Raiffeisen s'écrie *M. Vincenz*, et il termine par un vigoureux :

Beinvegni, vus umens de Raiffeisen en tiara romantscha. Viva la Grischa, Viva la Svizzer !

Une chaleureuse ovation est faite au porte-parole des Caisses de la Suisse romanche auxquelles l'assemblée tient à témoigner sa sympathie toute particulière.

M. le Dr Moor, président de la ville, salue les délégués au nom des autorités communales et de la population de Coire.

C'est un grand honneur pour notre ville — dit-il — d'accueillir les délégués d'une Fédération aussi utile que la vôtre. Nous espérons que vous emporterez un bon souvenir de notre petite cité. Vous êtes à Coire dans une ville de vieilles traditions. En 1805, donc bien avant que Raiffeisen ait conçu ses précieuses coopératives de crédit, quelques citoyens de Coire avaient déjà fondé une Caisse d'épargne à caractère d'utilité publique ; les statuts adoptés prévoyaient que l'institution ne devait pas poursuivre un but lucratif mais seulement placer sûrement et utilement les dépôts confiés. Cette Caisse acquit au cours des

années une certaine importance. Mais malheureusement pour elle ses dirigeants abandonnèrent petit à petit les principes adoptés au début, et ne respectèrent plus scrupuleusement les statuts. On se lança dans des spéculations et en 1845 l'établissement tomba en faillite engloutissant l'épargne locale.

Raiffeisen a mieux conçu son œuvre. Il a fait de ses institutions non seulement une caisse d'épargne mais encore une œuvre d'aide à soi-même dans le domaine important du crédit. L'union fait la force ; là où existe l'esprit de solidarité et de désintéressement les idées de Raiffeisen se réaliseront toujours. Et aussi longtemps que les Caisses Raiffeisen maintiendront les principes éprouvés de Raiffeisen, elles vivront et prospéreront, car c'est toujours du respect des statuts et de la constitution que dépend la sécurité et la prospérité d'une œuvre ou d'une nation.

Le représentant de la ville de Coire est vivement applaudi.

A toutes ces fleurs de rhétorique, il manquait encore un fleuron de la Suisse romande pour compléter le bouquet. Il est apporté par M. Desbaillets, ancien conseiller d'état, délégué de la Fédération des Caisses Raiffeisen genevoise. Comme chef du Département de l'agriculture M. Desbaillets avait déjà soutenu en son temps le mouvement Raiffeisen et il préside aujourd'hui le Conseil de surveillance de la Caisse prospère de Dardagny.

En termes chaleureux M. Desbaillets remercie les Confédérés des Grisons pour leur aimable accueil, et il traduit avec élo-

quence les sentiments des Raiffeisenistes romands. Le Bureau de l'Union est bien inspiré en organisant ces belles journées où les raiffeisenistes peuvent travailler pour la cause et fraterniser joyeusement ensemble dans les différentes régions du pays. Les Caisses affiliées doivent une reconnaissance profonde à l'Union pour l'appui sûr et bienveillant qu'elle leur donne durant toute l'année. Jamais nos petites Caisses locales n'auraient pris l'importance qu'elles ont actuellement si l'Union ne leur infusait pas cette force et cette confiance qui les mènent au succès et ne s'appliquait pas constamment à écarter de leur route toutes les embûches sur lesquelles elles buteraient infailliblement si elles marchaient isolées. M. Desbaillets voit dans la solidarité et l'entraide mutuelle que les Caisses Raiffeisen mettent admirablement en valeur le ferment qui provoquera le relèvement de notre agriculture. L'union fait la force ; grâce à l'union, les travailleurs de la terre triompheront de toutes les difficultés. M. Desbaillets termine en rendant hommage à M. l'abbé Bianchi le promoteur des Caisses Raiffeisen dans son canton et à tous les pionniers qui partout propagent les idées de Raiffeisen et il porte son toast à la prospérité de notre Union et des Caisses Raiffeisen suisses.

M. Desbaillets est vivement applaudi. On entend encore quelques productions musicales et la soirée prend fin sur l'hymne national chanté par toute l'assistance.

Puis les délégués regagnent leurs hôtels respectifs tout d'abord, puis leur lit petit à petit où un sommeil réparateur les préparera à la journée du lendemain dont le programme s'annonce fort chargé.

La 33^{me} Assemblée générale de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

En mettant le nez à la fenêtre, le lendemain matin, nous devons faire la désagréable constatation qu'une pluie fine tombe sur la ville et que toutes les cimes qui nous entourent ont un bonnet de brume et de nuages. C'est dommage. Dans les rues de Coire, si paisibles d'ordinaire, règne déjà une grande animation. Les trains amènent les derniers délégués des Caisses du voisinage. Tous les raiffeisenistes gravissent maintenant en discutant les rues étroites et escarpées qui conduisent au local de l'assemblée, au « Marsöl », un hôtel genre château-fort qui domine toute la ville.

A 9 1/4 heures, après le contrôle rapide des procurations et la remise des bulletins de vote, les délégués prennent place dans la même salle où ils se trouvaient déjà la veille, lors de la soirée de

réception. Mais aujourd'hui tout a changé d'aspect. Sur un podium drapé d'un immense drapeau fédéral le président de l'Union a pris place assisté des rapporteurs. Aux premiers bancs se trouvent les membres des conseils de l'Union, les invités et les représentants de la presse. Toute l'assistance a maintenant un air de solennité. C'est l'heure du travail !

La liste de présence indique que 231 Caisses sont représentées par 556 délégués. Des lettres et des télégrammes de félicitations reposent sur le bureau, adressés par des organisations sœurs de l'Etranger et plusieurs personnalités du pays.

La sonnette présidentielle retentit quelques minutes seulement après l'heure fixée et immédiatement le silence se fait dans la salle.

M. Joseph Lîner, président de l'Union ouvre l'assemblée en prononçant en allemand l'allocution suivante que M. Auguste Golay membre du comité directeur présente immédiatement en français :

Discours d'ouverture du Président de l'Union

Très honorés Messieurs les invités et Messieurs les délégués,

J'ai de nouveau le grand honneur de vous souhaiter à tous la bienvenue en ouvrant la 33^{me} assemblée générale ordinaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen. Conformément à nos statuts, nous avons pris l'habitude, depuis nombre d'années, de nous réunir alternativement dans les régions les plus diverses de notre cher pays. Pour la première fois, nous siégeons dans le plus grand de nos cantons, le premier par l'étendue, à l'extrême frontière orientale de la Suisse. Mon premier salut s'adresse donc à vous, chers Confédérés des Grisons !

En gens prudents et avisés, vous avez, ces dernières années, après un temps d'épreuve prolongé, saisi l'idée, depuis déjà longtemps enracinée dans d'autres contrées, de l'aide à soi-même dans le domaine du crédit rural. Une douzaine de Caisses Raiffeisen sont maintenant déjà constituées dans le Canton des Grisons et il y en aura bientôt davantage. Les conditions économiques du temps présent, l'exemple des Caisses en activité et surtout l'insécurité des dépôts auprès de divers instituts financiers ont fortement engagé les gens à se tourner vers des organisations qui servent le pays et le peuple et qui prêtent l'argent économisé dans une commune aux concitoyens habitant la même commune. Dans ce Canton dont les vallées se ramifient au loin, en terre romanche et en terre allémannique, vous avez répandu les grains de semence, avec courage et confiance, dans un sol productif. Ils commencent à germer, comme les semailles en ce beau printemps. Puisse-t-ils croître et tenir leurs promesses en donnant d'abondantes moissons !

Les Caisses Raiffeisen ne sont pas des banques cosmopolites ; mais ce sont de petits établissements campagnards d'épargne et de crédit ayant leur rôle à remplir à côté des banques cantonales et autres banques. En différents cantons déjà, ce travail côte à côte, conforme au bien et à l'avantage du peuple travailleur, est devenu un fait. Cela sera également possible par une coordination bien comprise des efforts en vue de l'entraide paysanne dans les Grisons, comme dans le canton alpestre du Valais qui compte plus de cent Caisses Raiffeisen.

Nous présentons nos respectueux hommages à la ville de Coire qui nous a accueillis hospitalièrement dans son sein et offre à nos regards sa beauté et ses particularités.

Nos Caisses ont envoyé ici de nombreux délégués ; ils apportent les salutations de leurs organes et se tendent la main pour travailler ensemble à la conservation et à l'affermissement des classes moyennes de la Suisse, de l'agriculture, de l'artisanat et du peuple des travailleurs.

A la convocation de cette assemblée, étaient joints les comptes de l'exercice 1935. Ils donnent une image réjouissante de l'état et du développement de la Caisse centrale. La confiance toujours croissante qui lui est manifestée lui procure de plus en plus de nouveaux moyens d'action ; l'organisation en est puissamment fortifiée. Les rapports que vont présenter la Direction de la Centrale et l'organe de Surveillance en donneront la preuve avec chiffres à l'appui. Je veux seulement exprimer la joie que j'éprouve au sujet de l'excellente situation de la Caisse centrale, point d'appui de toutes les Caisses affiliées, et du placement judicieux de tous les capitaux qui nous sont confiés et qui sont investis exclusivement en valeurs indigènes de premier ordre.

Je souhaite une cordiale bienvenue à tous les délégués des contrées les plus diverses de notre chère patrie. Votre participation nombreuse nous réjouit vivement. Le grand intérêt que vous portez toujours à notre organisation est demeuré intact et promet de servir la cause commune encore à l'avenir. Servir dans nos Caisses, chercher à assainir les conditions d'intérêt est une manifestation pratique de l'amour chrétien du prochain, autrement dit de la charité chrétienne qui manque malheureusement beaucoup aujourd'hui dans le monde et qui doit aussi inspirer nos efforts à l'avenir et assurer la bénédiction de Dieu à notre œuvre.

Nous voulons en ce jour siéger dans la joie et la satisfaction que nous causent les progrès soutenus de notre entreprise qui est une œuvre d'entraide sociale demeurée solide à travers la tourmente de l'époque actuelle, mais aussi sous le signe de notre fidélité aux saines traditions de notre peuple.

C'est dans ces sentiments que je vous souhaite à tous une cordiale bienvenue à cette première assemblée raiffeiseniste suisse dans la libre Rhétie !

Je salue particulièrement notre conférencier de ce jour, M. le professeur Dr König, de Berne.

Comme représentant de l'Union suisse des paysans, je salue M. le Dr Brugger, collaborateur scientifique du Secrétariat suisse des paysans.

Enfin, je salue aussi MM. les représentants de la presse et les remercie chaleureusement des souhaits de cordiale bienvenue publiés à notre intention dans les journaux de Coire.

Ont excusé leur absence à notre assemblée M. le Conseiller d'Etat Dr Baumgartner qui doit prendre part à la session du Grand Conseil st-gallois s'ouvrant aujourd'hui.

Le Gouvernement des Grisons a décliné notre invitation parce qu'il a décidé précédemment de ne se faire représenter qu'auprès d'organisations nationales ou cantonales ayant un caractère d'utilité publique ! Depuis de nombreuses années c'est la première fois que le Gouvernement d'un canton où nous nous réunissons se tient éloigné de notre assemblée.

Soyez tous les bienvenus dans l'hospitale capitale des Grisons !

Que l'assemblée de ce jour soit, comme ses devancières, inspirée par l'esprit de concorde et d'union !

Je constate en terminant que la convocation a été faite conformément aux statuts et déclare ouverte la 33me assemblée générale ordinaire de notre Union.

* * *

L'ordre du jour appelle ensuite

l'élection du Bureau de l'assemblée.

Sont proposés et élus par acclamation :

Président : **M. J. Liner**, président de l'Union.

Secrétaires : **MM. Serex** et **Bucheler**, du Bureau de l'Union.

Scrutateurs : **M. Walkmeister**, président de la Fédération des Grisons, Landquart,

M. Bloch, de la Fédération de Bâle-campagne,

M. Obrist, président de la Caisse de Sulz (Argovie).

M. Audemars, président du Conseil de surveillance de la Caisse du Brassus (Vaud)

M. Heuberger, secrétaire de l'Union, fonctionne comme traducteur.

* * *

Le président donne la parole à **M. Joseph Stadelmann**, directeur, qui prend place à la tribune pour la lecture du rapport sur l'activité de la Caisse centrale. Il s'exprime comme suit :

Rapport sur l'activité de la Caisse Centrale

Monsieur le président,
Messieurs les invités,
Messieurs et chers raiffeisenistes,

La crise qui depuis 5 ans bientôt sévit sur l'économie mondiale ne s'est pas atténuée au cours du dernier exercice et les perspectives pour l'année courante ne sont également pas encore très réjouissantes.

Dans le commerce de l'argent comme dans celui des marchandises, les échanges internationaux ont été encore paralysés par des ordonnances gouvernementales et les luttes politiques qui se sont déroulées n'ont également pas été sans avoir des répercussions sur le marché de l'argent et des emprunts.

Le franc suisse a dû faire face à des vives attaques déclanchées par l'initiative de crise et l'inattendue dévaluation monétaire décrétée par la Belgique. Grâce à la forte position de la Banque nationale suisse, ces attaques ont pu être heureusement repoussées. Mais, durant le premier semestre 1935, 700 millions d'or ont dû être livrés à l'étranger afin de conserver à notre monnaie sa puissance d'achat actuelle. Jusqu'à la fin de l'année, 250 millions sont cependant revenus à la Banque nationale et le calme s'est heureusement rétabli petit à petit. Au 31 décembre 1935, les engagements à vue de la Banque nationale suisse (billets de banque et avoirs bancaires) étaient couverts par les réserves d'or jusqu'à concurrence de 80 % soit dans une proportion qui n'est atteinte dans aucun autre pays du

monde. Depuis le nouvel-an, la couverture d'or a même dépassé encore le 80 %.

Sous la pression des événements, la Banque nationale s'est vue obligée, le 3 mai 1935, d'élever ses taux qui étaient restés inchangés depuis 4 ans, en portant le taux d'escompte de 2 à 2 ½ % et le taux lombard de 2 ½ à 3 %. Parallèlement à ces mesures défensives intervint une majoration des taux sur le marché général de l'argent et des papiers d'emprunts. C'est ainsi que le rendement de 12 titres fédéraux différents qui était encore de 3,98 % au 31 décembre 1934 grimpa jusqu'à 5,01 % au 31 décembre 1935. Cette évolution provoqua une baisse considérable de cours sur les fonds publics, et les papiers d'emprunts à longue échéance subirent des pertes de cours allant de Fr. 80 à Fr. 150.— par titre de mille francs.

Que faut-il pour que le marché des capitaux revienne à des conditions plus favorables de taux ? Tout d'abord la tranquillité dans la question monétaire et ensuite un bon équilibre de nos finances publiques : Confédération, Chemins de fer fédéraux, cantons, communes. Il faut mettre un terme à la politique des déficits accumulés qui a été pratiquée depuis 4 ou 5 ans. Les séculaires bons principes d'administration prévoyante et l'épargne doivent être appliqués de nouveau par ces grandes administrations publiques.

Il convient également de signaler certaines manifestations qui ne sont guère propres à assouplir les conditions du marché des emprunts. N'a-t-on pas vu par exemple le canton de Neuchâtel adopter des mesures arbitraires permettant aux Communes de fixer à leur gré le taux des emprunts qu'elles ont contractés et de proroger également les échéances de plusieurs années ! Et le canton de Genève n'avait-il pas envisagé aussi de réduire de 50 % le taux convenu de ses emprunts, bien que ses possibilités fiscales soient encore beaucoup plus favorables que celles d'autres cantons ou communes. Tant que des manifestations de cette nature se produiront, il n'y a guère d'espoir que certains cantons et villes puissent placer, dans un proche avenir, leurs emprunts à de meilleures conditions. Il conviendrait que la Confédération sévit avec plus d'énergie contre ces faiseurs de droit spécial qui sapent la confiance au droit et à la bonne foi et portent une atteinte grave aux intérêts légitimes des créanciers qui avaient pu être heureusement toujours reconus jusqu'ici.

On a dû enregistrer, ces derniers temps, dans quelques régions du pays, une élévation des taux débiteurs. En égard à la situation difficile actuelle le renchérissement du taux hypothécaire en particulier a été souvent très mal interprété et d'aucuns ont été jusqu'à réclamer de la Confédération qu'elle prit des mesures spéciales pour empêcher ces élévations de taux. Hélas, ces bonnes gens ne semblent pas se faire une juste idée du fonctionnement du marché de l'argent et de ses exigences. Depuis les perturbations de mai 1935, des postes considérables de titres d'emprunts se chiffrent par plusieurs centaines de millions ont été rejetés par l'étranger sur notre pays, ce qui a provoqué logiquement une baisse des cours et un renchérissement naturel du loyer de l'argent. Outre cela, les étrangers

et malheureusement aussi certains suisses ont transféré en Angleterre ou en Amérique des centaines de millions d'argent à court terme et ont contribué encore ainsi à accentuer la pénurie de disponibilités. Le jeu de l'offre et de la demande sur le marché de l'argent est excessivement sensible et il ne peut guère être réglé par des décrets de l'Etat si le pays veut conserver une monnaie saine.

Vous aurez pu constater vous-mêmes, dans vos Caisses locales, que l'argent qui vient du dehors est généralement instable et qu'il ne peut guère être employé qu'avec beaucoup de circonspection. Il en est de même de l'argent de l'étranger qui afflue en Suisse. Les capitaux que nous confie certain public international constituent de l'argent assez peu intéressant et il conviendra à l'avenir de ne plus leur bonifier d'intérêt ou en tout cas un intérêt bien inférieur à celui qui peut être offert aux déposants suisses.

* * *

Le bilan au 31 décembre 1935 de notre Caisse centrale* a été dressé pour la première fois conformément aux dispositions de la loi fédérale sur les banques et présente en conséquence une configuration différente de celle des années précédentes.

Relations avec les Caisses affiliées.

Pour satisfaire aux dispositions sévères que pose la loi sur les banques à propos de la liquidité, nous avons poursuivi encore, durant l'année écoulée, nos efforts afin d'arriver à ce que chaque Caisse affiliée dispose de la saine capacité de paiement qui convient. Les résultats obtenus sont très réjouissants, puisque les dépôts des Caisses affiliées en compte courant ont augmenté de 2,3 millions et atteignent aujourd'hui Fr. 15,7 millions pendant que les placements à terme se sont accrues aussi de 1,3 million et passent à 15,2 millions de francs. D'autre part les avances aux Caisses affiliées ont pu être réduites de 2,1 millions et n'atteignent plus que 7,3 millions de francs. Les moyens liquides de l'ensemble des Caisses affiliées ont augmenté en 1935 de 5,7 millions et atteignent actuellement 31 millions de francs soit à peu près 9 % du chiffre du bilan ce qui, pour l'ensemble du mouvement, peut être considéré comme une très favorable capacité de paiement.

Fonds publics.

Les capitaux remis à l'Union par les Caisses affiliées ont été investis en premier lieu en fonds publics, afin d'assurer l'équivalent nécessaire de liquidité. Le portefeuille des fonds publics a augmenté ainsi de 4 millions en chiffre rond et il contenait au 31 décembre 18,2 millions de francs. Les placements se répartissent dans les diverses catégories suivantes :

Emprunts fédéraux et emprunts des C. F. F.	5.548.385.—
Emprunts cantonaux	1.539.107.50
Emprunts communaux	704.990.—
Obligations des banques cantonales et emprunts des centrales de lettres de gage	8.347.480.—

* Ce bilan a été publié dans le No de février du « Messager ».

Obligations d'établissements de crédit foncier	731.850.—
Obligations de banques et divers	1.111.313.90
Actions (banque nationale et centrale des lettres de gage)	340.000.—

Le portefeuille des fonds publics a toujours été bilancé de façon prudente et prévoyante et contenait en conséquence une réserve spéciale importante. La baisse considérable des cours intervenue en 1935 qui nous a obligés à bilancer les fonds publics au 31 décembre 1935 sur une base de rentabilité d'environ 5 % a eu naturellement une certaine répercussion sur le compte de profits et pertes. Des amortissements importants ont été nécessaires ; ils ont été couverts en partie par un prélèvement sur le produit des intérêts des fonds publics et en partie par la mise à contribution des réserves spéciales constituées antérieurement dans ce but.

En réponse à une interpellation spéciale, nous sommes à même de communiquer que le poste important d'obligations de la Banque Leu et Cie S. A. à Zurich qui figurait encore au bilan de l'an dernier ont été liquidées jusqu'à un petit solde de quelques mille francs sans qu'il en soit résulté de perte.

Autres passifs du bilan.

A côté des placements effectués par les Caisses affiliées, les autres chapitres passifs du bilan accusent également tous d'importants nouveaux dépôts : la Caisse d'épargne Fr. 275.000.— les obligations Fr. 355.000.— les comptes courants Fr. 400.000.— Cela montre que notre Caisse centrale est également l'objet de la confiance de sa clientèle privée. Une somme de Fr. 100.000 a été admise au capital social qui atteint ainsi Fr. 2,5 millions. Les temps sont révolus où le public ne jugeait une banque qu'à l'importance de son capital social. Aujourd'hui, c'est surtout la qualité et la nature des actifs qui font la valeur d'un établissement de crédit. Ensuite des gros amortissements qu'il a fallu faire sur les fonds publics Fr. 50.000.— seulement ont pu être attribués cette année au fonds de réserve qui figure ainsi par Fr. 900.000 au bilan.

Notre Caisse centrale s'est relativement rapidement développée au cours des 15 dernières années. La somme du bilan qui était seulement de Fr. 11 millions en 1921 a passé à Fr. 46,5 millions à fin 1935, de sorte que durant ce cours laps de temps, le bilan a presque quadruplé. Il est naturel qu'il ne nous a pas été possible, en si peu de temps, et étant donné principalement les subventions considérables que nous avons effectuées chaque année pour la diminution du coût de la revision des Caisses affiliées, de constituer des réserves importantes comme nous eussions certes aimé pouvoir le faire. Mais nous nous sommes par contre efforcés de parer à cette lacune du bilan dont nous avons absolument conscience en n'admettant alors que des actifs de tout premier choix. Notre politique de crédit a toujours été inspirée du principe que la qualité devait toujours avoir la priorité sur la rentabilité lors de l'étude des affaires.

Les actifs du bilan.

Les avances aux communes, parmi lesquelles s'en trouvent plusieurs à court terme, ont augmenté d'un million et atteignent 2,16 millions de francs. Les prêts et crédits en compte courant qui sont tous excellentement gagés se sont élevés également de Fr. 444.000.— à Fr. 2,8 millions. Les créances hypothécaires sont aujourd'hui de Fr. 9.107.000.— en augmentation de Fr. 200.000.— sur l'exercice précédent. Comme le montant des arriérés permet toujours de tirer certaines conclusions sur la valeur des placements de cette nature, nous indiquerons que les intérêts impayés n'étaient au 31 décembre que de Fr. 11.000, dont Fr. 10.200.— pour une seule créance hypothécaire premier rang due par une Commune ! Il n'est également pas sans intérêt de rappeler aussi que depuis que l'Union existe, jamais encore la Caisse centrale n'a dû participer à une vente d'immeubles ni exercer de procès.

La liquidité.

Les dispositions de la loi fédérale sur les banques au sujet de la liquidité n'ont pas pris l'Union au dépourvu. Depuis sa constitution sur une base autonome, notre Caisse centrale a attribué une grande importance à cette question et s'est attachée à posséder toujours une forte capacité de paiement. Pour le calcul de la liquidité nous avons tenu compte non seulement des dépôts en compte courant à vue, mais encore des placements à terme des Caisses affiliées, de telle sorte que ces derniers puissent être considérés également par les Caisses comme moyens liquides.

Les disponibilités (caisse, chèques postaux, avoirs à la Banque nationale) doivent être au minimum, conformément à la loi, de Fr. 1.720.000.—

Ils étaient en réalité au 31 décembre 1935 de Fr. 2.387.000.—

Les moyens liquides (caisse et actifs réalisables à court terme) doivent être selon la loi de Fr. 17,2 millions.

Ils atteignent en réalité Fr. 23,7 millions

La bonne liquidité toujours justifiée par la Caisse centrale alliée à une saine politique de placement a exercé une influence des plus heureuses sur tout le mouvement raiffeiseniste suisse en contribuant à lui donner cette considération et ce prestige qu'il a indéniablement acquis au cours des dernières années.

Les prescriptions au sujet de la liquidité ne semblent malheureusement pas encore être bien comprises par toutes les Caisses affiliées. C'est pourquoi je me permettrai de rappeler distinctement encore ici que l'application des dispositions à ce sujet contenues dans la loi sur les banques et le règlement d'exécution constitue une obligation absolue. Nous n'avons du reste pas à faire ici à des théories nouvelles. On a toujours admis qu'un établissement de crédit ne pouvait utiliser, pour effectuer des prêts fermes, que les capitaux stables qui lui étaient confiés par le public. Une bonne liquidité a de tout temps été considérée comme l'un des plus importants éléments d'une bonne technique bancaire. Et les expériences faites durant la guerre et la période d'après guerre tant en Suisse qu'à l'étranger ont mis tellement en évidence la néces-

sité d'une liquidité suffisante qu'il est tout naturel que cette question occupe une place prépondérante dans la nouvelle loi sur les banques et dans le règlement d'exécution de cette loi.

Etant donné les relations qui existaient autrefois entre la Centrale et la Banque Coopérative suisse, d'aucuns en étaient encore à croire qu'une certaine parenté existait entre cette banque et l'Union. Tout en nous référant encore spécialement à ce sujet à la circulaire adressée le 20 février dernier à toutes les Caisses nous confirmons encore officiellement ici que l'Union n'est intéressée d'aucune façon à la Banque Coopérative et qu'elle n'a absolument pas été affectée par la défaillance de cet établissement, car même le petit compte courant qu'elle entretenait avec elle n'a pas provoqué de perte, tous les avoirs ayant été réalisés encore en temps utiles. Depuis qu'elle a conquis son indépendance complète en 1914 notre Caisse centrale n'a aucune participation bancaire et n'a jamais sollicité l'appui d'une banque grande ou petite. Une Caisse centrale indépendante et libre de toute tutelle quelconque a toujours été notre but comme il avait été déjà celui du curé Traber, le promoteur du mouvement raiffeiseniste en Suisse.

Je ne voudrais également pas terminer ce rapport sans exprimer l'hommage de ma plus vive gratitude aux Caisses affiliées qui, par leur fidélité coopérative et leur collaboration effective, ont les premiers mérités aux résultats enregistrés par la Caisse centrale. Je tiens aussi à remercier ici tout notre personnel pour le travail consciencieux qu'il a accompli.

* * *

A. M. Stadelmann succède à la tribune M. J. Heuberger, secrétaire de l'Union qui, en sa qualité de directeur de l'Office de revision, présente le

Rapport sur la situation des Caisses affiliées et sur l'activité de l'Office de revision

Monsieur le président,
Messieurs les délégués,

L'année 1935 figurera dans les annales bancaires parmi celles qui ont éprouvé jusqu'ici le plus particulièrement la solidité et la capacité de résistance des établissements de crédit. L'année 1935 a été dominée par un recul sans exemple jusqu'ici de la somme des bilans, recul provoqué tant par la crise économique que par les regrettables attaques qui ont été dirigées contre notre monnaie. Si la majeure partie des établissements de crédit ont pu faire face aux prestations considérables qui leur ont été posées, l'ouragan qui a déferlé sur le pays a cependant causé des dégâts que même la loi sur les banques qui est entrée en vigueur le 1er mars n'est pas parvenue à éviter.

Dans le tourbillon de l'heure présente, le mouvement Raiffeisen — cette organisation de défense personnelle des paysans et de la classe moyenne dans le domaine de l'épargne et du crédit — a non seulement maintenu brillamment les positions précédemment acquises, mais il est même parvenu à réaliser encore de *nouveaux et ré-*

jouissants progrès. Ces derniers succès prouvent une fois de plus non seulement la valeur des principes de Raiffeisen mais encore l'opportunité et le droit absolu à l'existence de nos organisations d'entraide mutuelle à caractère d'utilité publique.

a) La situation des Caisses affiliées.

Le nombre des Caisses affiliées a augmenté de 9 et a passé ainsi à 612. Ces Caisses sont répandues sur le territoire de 19 cantons; 401 en Suisse allemande, 205 en Suisse française, 1 en Suisse italienne et 5 en Suisse romanche. Il convient également d'ajouter qu'ensuite des nombreuses fondations intervenues ces derniers mois dans les cantons des Grisons et de Thurgovie, l'Union compte actuellement 622 Caisses Raiffeisen. Aucune liquidation ou démission n'a dû être enregistrée. L'effectif des sociétaires individuels s'est majoré d'un millier d'unités et passe à 56.165. La somme du bilan de toutes les Caisses accuse une augmentation de 8,5 millions de francs et s'élève ainsi à 364 millions de francs. Et encore convient-il d'ajouter que l'augmentation aurait été plus apparente encore si une partie des nouveaux dépôts qui ont atteint 10 millions de francs en chiffre rond n'avait pas été affectée, — dans le but d'améliorer la liquidité — au remboursement de crédits utilisés à la Caisse centrale. On a pu également faire la constatation que durant la période de mars/juin 1935 où les discussions monétaires étaient dans leur phase la plus aiguë, les Caisses Raiffeisen n'ont pour ainsi dire pas accusé de prélèvements extraordinaires. A quoi attribuer cette confiance et cette tranquillité sinon avant tout aux principes de Raiffeisen qui ne permettent l'octroi de crédit qu'aux sociétaires dans un rayon d'activité limité et seulement contre garantie sûre.

En tenant compte du développement de l'année écoulée, on constate que durant les années de crise 1930/1935, la somme du bilan des Caisses Raiffeisen suisses a augmenté de 98 millions de francs en chiffre rond soit de 36 %.

Le bénéfice global net de toutes les Caisses a dépassé pour la première fois le million de francs. Il a été de Fr. 1.020.195.— et a porté ainsi les réserves à 12,16 millions de francs. L'adaptation nécessaire aux dispositions de la nouvelle loi sur les banques n'a pas provoqué de grosses perturbations dans nos milieux. Cela s'explique par le fait que la loi n'a fait en somme que légaliser les principes sains d'administration, en particulier la revision professionnelle périodique, que les Caisses Raiffeisen connaissent depuis plus de 30 ans déjà, et parce que la Caisse centrale a facilité aux Caisses l'adaptation aux nouvelles dispositions, principalement en ce qui concerne l'importante question de la liquidité. Comme les Caisses Raiffeisen ne connaissent pas la constitution artificielle de liquidité au moyen du nantissement d'actifs propres et répugnent toujours à se départir de leurs titres de créances, quelques restrictions de crédit ont été parfois nécessaires afin d'activer la constitution de la liquidité que réclame la loi. Aujourd'hui plus des 2/3 des Caisses affiliées satisfont aux prescriptions de la loi et sont à même de poursuivre normalement le service de crédit de leurs

sociétaires. L'amélioration de la capacité de paiement est particulièrement mise en évidence par le fait que le nombre des Caisses créancières à la Caisse centrale a augmenté de 369 à 439 alors que d'autre part le nombre des Caisses débitrices a diminué de 234 à 173. Les fonds propres ont également pris de la consistance et pour l'ensemble des Caisses la proportion moyenne est près d'atteindre le 5 % des engagements réclamés par la loi. L'amélioration provient ici aussi bien de l'apport qui a pu être effectué au fonds de réserves que des élévations de la part d'affaires au montant usuel de Fr. 100.— qui sont intervenues au cours de l'année.

La politique de taux des Caisses Raiffeisen s'est largement inspirée du but raiffeiseniste qui réclame que les conditions les plus favorables possibles soient appliquées aux débiteurs. Comme tous les établissements de crédit qui sont tombés en difficultés ces dernières années se signalaient par les taux exagérés qu'ils bonifiaient aux dépôts qui leur étaient confiés, on peut constater que même cette partie de la population rurale qui réclamait toujours des taux élevés et confiait souvent aveuglément ses capitaux au plus offrant se montre aujourd'hui mieux disposée, ensuite des mauvaises expériences faites, à remettre son épargne à des taux normaux à la Caisse Raiffeisen locale. Cela contribue de façon heureuse à assainir les taux, car pour pouvoir appliquer aux débiteurs des conditions favorables, il faut que les créanciers sachent se contenter aussi de taux modestes. Une bonne solidarité des classes agricoles dans ce sens est susceptible de grandement favoriser le maintien des taux débiteurs favorables que réclame la situation actuelle.

Avec une marge moyenne de 0,72 % entre les taux, les Caisses Raiffeisen sont parvenues à réaliser un bénéfice global brut de Fr. 2.672.519.— De cette somme Fr. 1.106.469.— ont servi à couvrir les frais généraux qui ne forment ainsi que 0,303 % du bilan, Fr. 431.552.— ont été versés au fisc et Fr. 1 million ont été attribués aux réserves. Comme précédemment, les pertes sont restées des exceptions et ont pu presque toutes être couvertes par le bénéfice de l'exercice sans qu'il ait été nécessaire de toucher aux réserves officielles.

Une bonne alimentation des réserves a certes toujours été considérée comme un élément de sage et prudente politique financière, mais jamais encore peut-être cette nécessité n'a-t-elle été aussi accentuée qu'à l'heure présente de fluctuations de valeurs et de mesures juridiques extraordinaires.

b) Activité de l'Office de revision.

521 Caisses soit 85,18 % de l'effectif à la fin de l'année ont été revisées à l'improvise par les reviseurs de l'Union.

Le résultat de ces revisions a été en général satisfaisant. Les difficultés de l'heure présente ont mis en évidence une fois de plus que l'administration méthodique et prudente des prêts et des crédits constitue le point cardinal du programme d'activité des organes responsables et du caissier.

Bien que la crise économique ait rendu nécessaires aussi certaines liquidations ou

consolidations de positions débitrices, on peut constater néanmoins avec satisfaction que les Caisses Raiffeisen suisses ont maintenu en 1935 leur situation saine et forte, prouvant une fois de plus leur forte capacité de résistance aux perturbations générales. Disposant d'une Caisse centrale autonome, les Caisses Raiffeisen forment une organisation qui est absolument indépendante des autres groupes de banques et libre de toute tutelle ou influence extérieures. Aussi n'ont-elles été affectées d'aucune façon par les différents crachs bancaires de l'an dernier. Mais la crise et les événements actuels sont pour nous aussi une source précieuse d'utiles enseignements dont nous devons faire notre profit. C'est ainsi que nous avons presque chaque jour l'occasion de mieux nous rendre compte combien les principes fondamentaux et les statuts des Caisses Raiffeisen sont admirablement conçus et combien il est périlleux de s'en écarter.

Selon décision du 9 septembre 1935, l'Union a été désignée par la Commission fédérale des banques comme instance officielle de revision des Caisses Raiffeisen affiliées. Si cet important mandat qui nous a été confié constitue une flatteuse reconnaissance des revisions effectuées jusqu'ici, il nous pose par contre des charges nouvelles et de lourdes responsabilités. Confiant en l'esprit de discipline et de fidélité des organes dirigeants des Caisses locales, nous avons cru pouvoir accepter cette charge et nous espérons pouvoir avec l'aide effective des organes locaux non seulement satisfaire à toutes les exigences de la nouvelle loi mais contribuer encore par le moyen des nouvelles dispositions légales à augmenter la confiance et le prestige du mouvement raiffeiseniste tout entier.

Messieurs les délégués,

Depuis 36 ans, les Caisses Raiffeisen exercent dans le pays leur bienfaitante activité et poursuivent un développement régulier et sain. Jamais encore elles n'ont fait perdre un sou à un déposant et des pertes pour les créanciers s'avèrent pratiquement impossibles auprès d'elles. Elles ont acquis ainsi des droits indéniables dans la vie publique qu'elles sont aujourd'hui tout-à-fait fondées à revendiquer.

C'est ainsi que nous considérons qu'il conviendrait de tenir mieux compte que ce n'a été le cas jusqu'ici des Caisses Raiffeisen lors du *Placement des fonds publics* et, comme c'est par exemple le cas pour l'Autriche à la frontière de laquelle nous nous trouvons en ce moment, *de les admettre officiellement pour le placement des fonds pupillaires*.

L'Etat ferait ainsi preuve de justice et d'équité à leur égard tout en pratiquant une sage politique de placement. Les fonds publics et pupillaires pourraient ainsi non seulement profiter des excellentes occasions de placement qu'offrent les Caisses Raiffeisen, mais servir aussi l'idée de l'entraide mutuelle dans les campagnes et faciliter l'amélioration des conditions du petit crédit agricole. Cette revendication légitime que nous formulons doit triompher. Pour cela, nous nous appliquerons toujours par une administration sérieuse et toujours conforme aux statuts et principes éprouvés de Raiffeisen à rester toujours le seul grou-

pe financier du pays qui ne connaît pas les faillites et les assainissements et qui n'a jamais nécessité l'aide financière de l'Etat.

Chers amis raiffeisenistes,

Le marasme économique pèse lourdement sur le peuple et le pays tout entier. Et rien à l'horizon ne permet encore d'entrevoir une amélioration prochaine de la situation. En organisant et en soutenant la résistance économique et morale des populations agricoles aux répercussions néfastes de la crise, les Caisses Raiffeisen remplissent à l'heure actuelle une mission souverainement utile. Elles contribuent à faire renaître la confiance dans les villages, elles stimulent utilement le courage, l'effort individuel, tout cela non seulement parce qu'elles procurent des avantages matériels mais surtout parce qu'elles font appel aux sentiments généreux de solidarité, de fraternité et d'entraide mutuelle. Si la tâche des dirigeants est toujours plus difficile et lourde de responsabilités, plus grande est aussi la satisfaction qu'il y a de servir cette œuvre aux beaux principes de morale chrétienne, de haute valeur éthique et sociale, qui ne perdra jamais de son actualité.

Une somme considérable de travail et de dévouement a été dépensée dans tout le pays par les membres des organes dirigeants qui remplissent leurs importantes fonctions à titre purement honorifique et par les caissiers qui se contentent souvent de salaires les plus modestes. L'administration de nos Caisses réclame toujours plus d'attention, d'énergie et de sacrifices. Et pourtant voit-on quelqu'un se décourager, abandonner le drapeau? Non! Au contraire, vieux et jeunes membres montrent toujours plus d'ardeur et d'entrain pour la cause et avec une abnégation presque héroïque et un enthousiasme admirable déploient leurs forces et leurs talents au service des Caisses et contribuent par là à l'amélioration du sort de leurs concitoyens. Tant qu'il y a dans le pays des hommes animés de cet esprit, nous n'avons rien à craindre pour l'avenir.

Une pensée de reconnaissance profonde va à tous ces hommes courageux et fidèles qui, dans la plaine et dans les vallées alpines, contribuent patiemment par leur activité dans les différents organes des Caisses locales à maintenir l'œuvre raiffeiseniste saine et forte malgré la crise et à la conduire vers de nouveaux succès.

Honneur et reconnaissance à tous ces pionniers éminents de l'amélioration des conditions d'existence économique et sociale de notre peuple.

Que Dieu daigne bénir leur œuvre.

o o o

Le rapport du conseil de surveillance est présenté en allemand par **M. le Dr F. Stadelmann**, président et en français par **M. l'abbé A. Montavon**, membre du Conseil. En voici le texte :

Rapport du Conseil de Surveillance sur l'exercice 1935

Monsieur le président,
Messieurs les invités,
Messieurs et chers Raiffeisenistes,

Conformément aux statuts, le Conseil de surveillance est tenu de présenter cha-

que année à l'assemblée générale un rapport sur l'activité du comité de direction, sur le résultat de la revision de la Caisse centrale et le contrôle des comptes et du bilan, ainsi que sur l'activité générale de l'Union.

Permettez-moi tout d'abord de vous faire brièvement le *rapport sur l'activité du Comité de direction et du Conseil de surveillance*.

Le *Comité de direction* a tenu, pour la liquidation des affaires courantes, 5 grandes séances dont 4 ont eu lieu en commun avec le Conseil de surveillance. En outre, la sous-commission composée du président et du vice-président s'est occupée, dans 2 séances, de l'examen des affaires hypothécaires et de l'étude des différents autres objets qui lui sont assignés. Le *Conseil de surveillance* a tenu également 5 séances, soit 4 en commun avec le Comité de direction et 1 seul pour l'examen du résultat de la revision générale de gestion et du contrôle des comptes annuels et pour prendre position au sujet du rapport à présenter à l'assemblée générale.

Le règlement d'exécution de la loi fédérale sur les banques a nécessité pour notre Union la constitution d'une *Commission pour l'examen des rapports de revision* des Caisses affiliées. Cette Commission a été formée dans une séance commune des deux Conseils et est actuellement composée de 3 membres du Comité de direction, d'un membre du Conseil de surveillance et du directeur de la Caisse centrale. Elle s'est réunie 2 fois en 1935, à l'issue des séances des Conseils, pour l'étude des rapports de revision des Caisses affiliées. Le titre de directeur de l'Office de revision a été attribué à M. Heuberger, secrétaire de l'Union et procuration lui a été donnée pour représenter cet Office devant la Commission fédérale des banques. M. Heuberger continuera néanmoins à assumer la direction du Secrétariat de l'Union comme précédemment.

A l'occasion de toutes ces séances au programme toujours très chargé, le directeur de la Caisse centrale et le directeur de l'Office de revision ont présenté tous les rapports utiles sur la situation de la Caisse centrale et sur toutes les affaires importantes de l'Union, de sorte que toutes les dispositions des Conseils ont été prises en bonne connaissance de cause.

La *revision de la Caisse centrale* a été effectuée durant l'exercice 1935 sous forme d'une revision générale exécutée par la Société anonyme fiduciaire et de revision à Zoug à l'occasion du contrôle des comptes annuels de 1934 et sur le résultat de laquelle nous avons déjà rapporté lors de l'assemblée générale de l'an dernier. En plus de cela, la même société fiduciaire a procédé encore, au cours de l'année 1935, à l'improviste, à une revision intermédiaire. Les membres du Conseil de surveillance ont assisté alternativement soit à la revision totale soit à la revision partielle, de sorte qu'ils ont tous pu se rendre bien compte de la bonne administration de la Caisse centrale.

Le *contrôle des comptes et du bilan de 1935* a été effectué par le Conseil de surveillance en collaboration avec la Société fiduciaire et des membres du comité de direction. Il a permis de constater une con-

cordance parfaite entre les comptes et les différents livres et documents comptables. Dans un rapport sommaire présenté au Conseil de surveillance, la Société fiduciaire a présenté également une analyse des comptes annuels et du bilan.

Le résultat du compte de profits et pertes est de nouveau satisfaisant. Bien qu'il n'y ait eu aucune perte avec les débiteurs, le résultat a été toutefois quelque peu influencé par la baisse considérable des cours des fonds publics ; les amortissements qui ont été nécessaires de ce fait ont pu toutefois être effectués par la mise à contribution des réserves spéciales qui avaient été constituées précédemment dans ce but. Les frais généraux y compris ceux de l'Office de revision, forment 0.47 % de la somme du bilan, proportion qui est donc très favorable. Seuls ont augmenté les frais généraux de l'Office de revision ce qui est en rapport avec le développement constant de l'Union et l'extension du travail, le nombre des reviseurs ayant dû être porté de 8 à 9. Les frais généraux de l'Office de revision, y compris tous les frais de voyage, se montent à Fr. 100.963.55

Les Caisses sont débitées sous forme d'émoluments de revision de » 33.292.—

Il reste donc une somme de Fr. 67.671.55 dépensée au profit direct des Caisses locales mais qui est entièrement supportée par la Caisse centrale.

L'excédent de l'exercice 1935 est de Fr. 179.588.51. Il est prévu de l'utiliser tout d'abord pour le paiement d'un intérêt de 5 % sur le capital social fourni par les Caisses affiliées, ce qui nécessite Fr. 120.000. Fr. 50.000 seront versés aux réserves officielles qui atteindront ainsi Fr. 900.000. Le solde de Fr. 9.588.51 sera reporté alors à compte nouveau.

Le bilan de la Caisse centrale, qui atteignait Fr. 46.48 millions à la fin 1935 accuse une augmentation de près de Fr. 4,5 millions soit plus de 10 ¼ % par rapport à l'année précédente. On se souvient que durant l'exercice précédent, l'extension avait déjà été de 6 %. L'augmentation de bilan résulte principalement de l'afflux des capitaux des Caisses affiliées — près de 4 millions — en parts d'affaires, compte-courant et placements à terme, ceci pendant que les crédits utilisés par les Caisses diminuaient aussi de Fr. 2 millions en chiffres ronds. Mais les dépôts du public à la Caisse centrale contre obligations et en caisse d'épargne ont aussi augmenté de Fr. 600.000. Ce développement considérable du bilan à l'époque actuelle de recul général est le résultat en partie de l'entrée en vigueur de la loi sur les banques qui oblige les Caisses Raiffeisen à conserver des moyens liquides plus importants qu'elles placent avantageusement à la Caisse centrale. Mais ce développement réjouissant, est surtout le fait de la confiance croissante de la population dans les Caisses Raiffeisen rurales et dans leur Caisse centrale. Et cela est digne de nous procurer une légitime satisfaction.

Le bilan satisfait pleinement aux prestations posées par la nouvelle loi sur les banques :

Les fonds propres sont formés

par le capital versé de Fr. 2.500.000
par les réserves officielles de » 900.000

soit au total Fr. 3.400.000

ceci après amortissement du mobilier à Fr. 1.— et amortissement à Fr. 240.000 du bâtiment de l'Union dont la taxe d'assurance est de Fr. 362.500. Cela représente 116 % des fonds propres exigés. Et en plus de cela existe encore le capital de garantie spécial, soit :

les parts d'affaires exigibles Fr. 949.000
la garantie spéciale conformément aux statuts, » 3.449.000

de sorte que le capital total de garantie s'élève à Fr. 7.798.000

La liquidité est excellente. En considérant aussi les dépôts à terme des Caisses affiliées comme passifs à court terme, les moyens liquides qui doivent être d'après la loi de Fr. 17,2 millions sont en réalité de Fr. 25,7 millions. Cette très forte liquidité qui a toujours été la caractéristique de notre Caisse centrale profite aux Caisses locales qui n'ont pas encore pu constituer par leurs propres moyens la liquidité imposée.

En ce qui concerne la sécurité des placements de la Caisse centrale, nous pouvons déclarer, sur la base de nos constatations lors de nos contrôles, que le bilan ne contient que des actifs suisses de bon aloi, et qu'il n'y a aucun placement à l'étranger ni participation industrielle quelconque. Les créances hypothécaires de premier rang se sont élevées à Fr. 9,1 millions. Les portefeuilles de fonds publics et de papiers d'escompte qui sont nécessaires pour assurer la liquidité utile renferment Fr. 20 millions en chiffre rond sous forme de titres de la Confédération, des cantons, des communes et des banques, en majeure partie des banques cantonales. Seules figurent quelques actions de la Banque Nationale suisse et de la Centrale des lettres de gage des établissements hypothécaires. Grâce aux réserves spéciales pour les fluctuations de cours qui ont été constituées au cours des années, il a été possible de faire figurer tous les titres au cours de décembre. Cela montre les excellents fondements de notre Caisse centrale et sa forte capacité de résistance aux fluctuations toujours possibles de la vie économique.

Le Conseil de surveillance est appelé également à fonctionner comme instance de contrôle de la Caisse de retraite du personnel de l'Union et des Caisses affiliées. Cette fondation comptait à la fin de 1935 30 sociétaires dont 8 caissiers de Caisses locales. Les recettes pour primes statutaires et finances de rachat ont atteint en 1935 Fr. 23.312.55, les intérêts du capital Fr. 9.868,65 soit un total de recettes de Fr. 33.381,20. Comme il n'y a eu aucune charge à supporter, cette somme a pu être attribuée entièrement au capital de la fondation qui a passé ainsi à Fr. 254.780,75. Justification nous a été fournie de ce capital qui est investi de façon sûre en créance hypothécaire, fonds publics, compte-courant à la Caisse centrale. Dans un de ses rapports annuels, le Conseil de surveillance a déjà exprimé une fois son regret de constater que les caissiers ne demandent

pas volontiers leur admission dans cette institution. Or, il s'agit en l'occurrence d'une œuvre de prévoyance de premier ordre qui fait ressortir la communauté étroite d'intérêt des Caisses affiliées et de l'Union. Les caissiers qui satisfont aux conditions voulues feront donc bien de demander leur admission et nous croyons devoir aussi encourager les Caisses à faciliter cette admission en effectuant de leur côté les apports prévus par les statuts.

Messieurs les délégués,

C'est à l'angle des résultats obtenus qu'on peut juger le mieux l'efficacité de l'activité de l'Union. Le mouvement raiffeiseniste suisse a démontré une fois de plus en 1935 sa capacité de résistance aux répercussions de la crise. A une époque où les défaillances bancaires se multiplient dans les villes et les campagnes et où le capital et l'épargne même doivent subir des pertes considérables ou accepter des restrictions au remboursement, les Caisses Raiffeisen suisses ont non seulement pu continuer normalement leurs opérations, mais grâce à la confiance croissante du peuple suisse, elles ont vu affluer dans leurs caisses de nouveaux dépôts qui leur ont permis d'étendre leur champ d'action.

Ces remarquables succès, nous les devons au véritable esprit de Raiffeisen qui inspire les dirigeants et aux principes éprouvés du grand philanthrope sur lesquels reposent nos institutions. L'égoïsme ambitieux et le matérialisme outrancier ont créé une atmosphère de méfiance dans laquelle se consomment des ruines et des faillites. A cet esprit égoïste nous opposons le désintéressement et l'amour chrétien du prochain jusque dans les affaires d'argent et de crédit. Et sous cette égide s'accomplit un travail reconfortant et constructeur. On dit que la crise actuelle est avant tout une crise de crédit, et qu'ensuite des dettes exagérées qu'il a déjà contractées et de son besoin maladif de nouveaux crédits le monde ne peut sortir de l'imbroglio actuel. Si c'est bien le cas, il semble alors que ceux qui ont effectué la distribution de ce crédit porteraient une large part de responsabilité dans le marasme actuel. Le poids des dettes serait alors non pas une conséquence mais plutôt une cause de la crise. Une réforme serait donc nécessaire pour permettre une restauration saine et durable de la vie économique. A ce propos aussi, nous devons faire la constatation que ce sont les principes posés par Raiffeisen pour la distribution des crédits qui ont conservé notre mouvement sain et fort même dans la crise actuelle. Il appartient certes avant tout au requérant de se rendre compte si le crédit qu'il sollicite est en rapport avec ses moyens propres et s'il offre les possibilités utiles de rentabilité. Mais cela est aussi une obligation pour le distributeur de crédit et c'est cela que Raiffeisen a toujours demandé de ses Caisses de crédit. C'est pourquoi les membres des organes responsables doivent toujours se renseigner sur le but de chaque emprunt et surveiller ensuite l'emploi des fonds ; ils doivent déterminer l'absolue utilité du crédit sollicité et, cette question élucidée, ils doivent se prononcer encore sur la capacité de crédit du requérant, sur sa dignité, sa moralité et sa sobriété et veiller encore à

ce que les garanties offertes soient d'absolute sécurité. — Ces directives concernant la distribution du crédit ont été données par le père Raiffeisen lui-même et ont pris corps dans le système qui porte son nom. Elles ont fait pendant plus de 80 ans le succès des organisations Raiffeisen dans le monde entier. Nous ne nous lasserons en conséquence pas de les rappeler aux comités de direction, aux conseils de surveillance et aux caissiers des vieilles et nouvelles Caisses.

Messieurs les délégués,
Chers Raiffeisenistes,

Il est de votre devoir aussi d'inculquer ces sains principes de distribution de crédit à vos vieux et jeunes sociétaires afin d'en faire des raiffeisenistes dans toute l'acception du terme. Seuls les crédits distribués dans cet esprit sont utiles et bien-faisants. Ils ne risqueront jamais de provoquer l'endettement mais au contraire, en corrélation encore avec l'amortissement systématique, ils permettront une meilleure exploitation et le désendettement successif des entreprises des sociétaires. C'est là qu'apparaissent les services que rendent les Caisses Raiffeisen à leurs sociétaires, à la classe moyenne rurale, au peuple et au pays tout entier.

Aucune œuvre humaine n'est parfaite. Le mouvement Raiffeiseniste ne prétend pas l'être non plus, il a aussi ses imperfections et ses insuffisances. Ayons-en conscience et appliquons-nous à les écarter, afin que toutes nos organisations servent toujours mieux à la lettre des statuts et dans l'esprit de Raiffeisen, le noble but qu'elles se sont donné. C'est dans cette tâche que ressort particulièrement l'importance de la *revision des Caisses affiliées* par l'Union. Ces révisions périodiques permettent aux organes de l'Union et au Bureau central de se tenir en contact étroit avec les Caisses locales, de signaler les imperfections, de les écarter, et de veiller à l'application consciencieuse des statuts en inculquant dans toute la vie de l'association le véritable esprit de Raiffeisen. Le travail accompli dans ce domaine par l'office de revision a été considérable durant l'année 1935. Sur les 612 Caisses affiliées, 521 ont été revisées, c'est-à-dire 85,1 % de l'effectif à la fin de l'année. Ensuite de l'entrée en vigueur de la loi sur les banques et de l'adaptation qu'elle réclame des Caisses, le travail de revision devient toujours plus important. Les responsabilités de l'Union au sujet des révisions ont été encore accentuées. Dorénavant, l'inspection n'interviendra plus seulement en vertu des dispositions des statuts de l'Union mais la revision annuelle est devenue une obligation légale. La disposition de la loi instituant la revision obligatoire des banques nous apparaît tout-à-fait justifiée sur la base des expériences faites dans notre Union. En effet, si depuis 36 ans qu'elles existent en Suisse jamais encore les Caisses Raiffeisen n'ont fait perdre un sou à un déposant c'est certainement dans une large mesure grâce aux révisions professionnelles qui ont été instituées dès le début. C'est pourquoi les dépenses occasionnées pour la revision constituent de l'argent bien employé.

Chers amis Raiffeisenistes suisses !

Pour terminer, quelques mots de remerciements. Comme chrétiens nous plaçons notre œuvre sous la protection divine. Aussi voulons-nous tout d'abord bénir Dieu de ce qu'il a bien voulu nous protéger et nous guider. Nous remercions le président et tous les membres du Comité de direction pour la bonne administration de l'Union. Notre gratitude va aussi à la Direction du Bureau central et à tout son personnel. Avec compétence et énergie inlassable M. le directeur Stadelmann gère la Caisse centrale et M. le directeur Heuberger dirige l'Office de revision et le Secrétariat de l'Union où le travail a considérablement augmenté ces dernières années. Avec zèle et entraînement, le chef reviseur Egger et les 8 autres reviseurs remplissent la tâche lourde de responsabilité qui leur incombe. Tous les autres employés ont aussi accompli un travail assidu et consciencieux.

Enfin, notre gratitude va à tous, Messieurs, qui dans la Suisse entière, chacun à votre place, contribuez par votre travail fidèle, à la prospérité de l'œuvre toute entière. Cette collaboration étroite et fidèle permettra à l'avenir encore de réaliser de nouveaux succès.

Le Conseil de surveillance propose à l'assemblée générale de voter les

RESOLUTIONS

suivantes :

1. Le bilan ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice 1935 sont adoptés et décharge est donnée aux organes responsables.
2. L'excédent de l'exercice de Fr. 179.588,51 est à répartir de la façon suivante, conformément aux propositions du Comité de direction :
 - a) Fr. 120.000 pour le paiement de l'intérêt aux parts sociales,
 - b) Fr. 50.000 comme apport aux fonds de réserve,
 - c) Fr. 9.588,51 report à compte nouveau.
3. Des remerciements sont adressés au Comité de direction, aux fonctionnaires, aux reviseurs et à tout le personnel du Bureau central pour le travail consciencieux et fructueux qu'ils ont accompli.

Les différents rapports qui précèdent sont admis sans discussion et l'assemblée, à l'unanimité, vote les résolutions telles qu'elles sont proposées par le Conseil de surveillance.

* * *

L'ordre du jour appelle le tractanda 5:

Conférence de M. le prof. Dr König, Berne sur le nouveau droit coopératif suisse.

Ayant été durant de longues années collaborateur scientifique du secrétariat suisse des paysans, M. le prof. König connaît le régime coopératif aussi bien au point de vue pratique que juridique. C'est lui qui a élaboré à l'époque les revendications formulées par l'Union Suisse des paysans à propos de la revision du droit coopératif et il a défendu avec âpreté à cette occasion les intérêts des sociétés agricoles au

caractère coopératif inaltéré comme le sont par exemple les Caisses Raiffeisen dans le domaine de l'épargne et du crédit. M. le prof. König a toujours défendu le point de vue que les coopératives rurales ne poursuivent pas seulement un but matériel mais que toutes remplissent encore une mission éthique et sociale dont on doit tenir compte. Les coopératives pures ne sauraient être assujéties par le législateur aux mêmes dispositions légales que les sociétés anonymes et les entreprises qui poursuivent un but uniquement lucratif. Depuis son stage à Brougg, le prof. König connaît bien les organisations Raiffeisen auxquelles il a toujours témoigné une sympathie particulière.

Tout cela montre que le professeur König était particulièrement bien placé pour parler aux Raiffeisenistes du nouveau droit coopératif auquel seront soumises toutes les sociétés coopératives du pays, donc aussi les Caisses Raiffeisen.

Le prof. König donna sa conférence seulement en allemand. **Nous en donnerons la traduction intégrale dans un prochain numéro du « Messager Raiffeisen » afin que les Raiffeisenistes romands puissent également profiter de la très intéressante dissertation que le conférencier a présentée à cette occasion**

* * *

L'exposé du prof. König a été suivi avec beaucoup d'attention. Le conférencier est très applaudi et vivement remercié par le président.

Le président Liner ouvre ensuite la discussion générale. Personne ne demande la parole. Le président clôt alors les débats de la 33^{me} assemblée générale ordinaire, en remerciant les délégués de leur attention soutenue.

Il est alors midi.

o o o

L'Excursion Malans-Mayenfeld

Après l'assemblée les délégués regagnent leurs hôtels respectifs où on leur a préparé un excellent dîner arrosé, cela va sans dire, d'un vin de la contrée.

On scrute le ciel où tourbillonnent quelques nuages menaçants. Décidément le temps semble se solidariser aujourd'hui avec le Gouvernement grison pour faire grise mine aux délégués ! L'excursion pédestre à Mayenfeld qui est prévue au programme pourra-t-elle avoir lieu ? Confions-nous en notre bonne étoile et allons de l'avant. Un train spécial des chemins de fer rhétiques transporte les délégués de

Coire à Malans. Puis c'est la promenade d'une heure et quart dans cette plaine verdoyante appelée le jardin des Grisons. Les 500 délégués qui prennent part à l'excursion forment une longue colonne qui serpente au travers des vergers aux arbres robustes dont les dernières fleurs se fanent, des champs de maïs, des vignobles qui s'étalent sur les versants ondulés des premières montagnes, où le raisin mûrit au soleil de midi ou sous le souffle brûlant du fœhn. A l'arrière plan (on suppose malheureusement aujourd'hui plutôt qu'on ne les voit) les sommets neigeux qui dominant toute cette belle contrée fertile. On traverse les coquets villages de Malans et de Jenins pour arriver à Mayenfeld qui rappelle fidèlement la simple citadelle médiévale. Les raiffeisenistes viennent ainsi de traverser sans accident le fameux « Kistenpass » !

Les délégués sont maintenant à Mayenfeld, rassemblés sur la place publique, devant la résidence des Sprecher qui évoque tout le passé glorieux de cette illustre famille. Devant la plaque commémorative que l'armée suisse reconnaissante a érigée à la mémoire du colonel Sprecher de Bernegg chef d'état-major général durant la grande guerre, les raiffeisenistes ont fait déposer une couronne de laurier aux couleurs fédérales. Patriotes ardents dont plusieurs ont fait la mobilisation, ils ont saisi l'occasion de leur passage à Mayenfeld pour rendre un hommage à la mémoire du grand chef dont le nom brillera toujours dans l'histoire à côté de ceux des Dufour, Herzog, Wille.

Dans une improvisation brillante, le **colonel Indermuhle**, caissier de la Caisse de Thierachern (Berne) évoque de façon marquante l'histoire de la famille Sprecher de Bernegg.

On reproche à la démocratie d'être ingrate, dit-il, nous montrons aujourd'hui que ce n'est pas le cas. Les raiffeisenistes sont, il est vrai, une minorité dans le pays ; ils ne bénéficient pas partout de la faveur des gouvernements ; toutefois ils se considèrent dignes de représenter ici la démocratie qui honore un grand citoyen. L'orateur souligne les mérites de Théophile de Sprecher comme citoyen, comme politicien et comme chef militaire. Raiffeisenistes, s'écrie le colonel Indermuhle en terminant, imprégnons-nous ici de l'esprit qui a dominé la vie de Sprecher: travail, économie, justice, religion, endurance, énergie personnelle, car c'est l'esprit qui est particulièrement nécessaire à l'heure actuelle.

Puis, dans une allocution d'une belle envolée, le **major Membrez (Loveresse)** président de la Fédération du Jura bernois exhorte à son tour les mérites du grand chef et en termes vibrants

exprime les sentiments d'ardent patriotisme des raiffeisenistes romands et leur amour sacré de la belle Patrie suisse. Nous nous en voudrions de ne pas reproduire cette belle allocution :

Chère famille,
Messieurs de l'Union Suisse,
Messieurs les congressistes, chers compatriotes,

Au crépuscule de cette journée bienfaisante et bénie de notre landsgemeinde raiffeiseniste suisse, il m'échoit un très grand honneur, celui de faire entendre la note patriotique en ce lieu natal et de repos du grand soldat que fut le colonel Sprecher de Bernegg, le chef de notre état-major général durant la grande tourmente mondiale.

Et le hasard a voulu que le porte-parole romand fut un soldat de 1914, de cette partie tant exposée de notre pays que la plupart des soldats suisses ont appris à connaître et peut-être à aimer davantage et dont nous, jurassiens, garderons si bon, si vivant et si fidèle souvenir.

Août 1914 ! Epoque lointaine déjà mais combien présente à la mémoire ! Epoque pleine de soucis et de détresse ; de crainte et d'angoisse, mais cependant glorieuse. A l'appel de la patrie, tous ses fils accourent de la plaine, des montagnes, des pays voisins et même d'au-delà des mers. Dans un généreux élan d'enthousiasme, tous, jeunes et vieux, pères et fils, quittent les champs et l'atelier, l'usine et le bureau, la famille et ce qu'ils ont de plus cher et volent au secours de la patrie en danger. Tous prêtent serment de fidélité au drapeau, au pays et à ses chefs. Et nous voilà à la garde des frontières ! Il y a 20 ans, nombreux parmi vous peut-être ou du moins bon nombre de vos parents et de vos amis veillaient l'arme au pied aux extrêmes confins de notre Suisse. Nous avons cependant foi en l'avenir parce que nous avions confiance en nos Autorités civiles et militaires. Si notre sol helvétique n'a pas été souillé par les armées belligérantes, nous le devons pour une part à la topographie de notre pays il est vrai, mais aussi et surtout à la valeur morale et combative de notre armée, à notre armement et à notre matériel qui doit se modifier, se développer et se compléter au fur et à mesure des besoins et des nécessités ; nous le devons sans conteste également à l'esprit d'union et de solidarité qui animait le peuple suisse tout entier, à la clairvoyance et aux capacités de nos chefs et tout spécialement du général Wille et de son chef d'état-major général, colonel de Sprecher dont les relations amicales étrangères furent un appui très précieux pour la sauvegarde de notre neutralité.

Nous saluons ici, dans son lieu de prédilection avec un vif sentiment de reconnaissance patriotique, la mémoire de ce grand chef militaire qui s'est donné tout entier à son pays et à la troupe et dont le nom illustre restera écrit en lettres d'or dans l'histoire de la Nation.

Théophile Sprecher von Bernegg est un descendant d'une vieille famille noble des Grisons qui a joué un rôle important dans l'histoire. Des Sprecher se sont distingués

comme officier au service de l'étranger, comme ambassadeurs et comme politiciens.

Il naquit le 27 avril 1850 à Mayenfeld. Il fréquenta les écoles de sa petite ville natale puis les écoles supérieures à Lausanne, Bâle et l'Académie de Leipzig.

Il s'intéressa à la vie publique comme syndic de Mayenfeld et comme député au Grand Conseil. Il fut un pionnier du développement touristique des Grisons.

Sprecher de Bernegg est principalement connu comme militaire.

Il fit son école de recrue en 1871, et reçut la même année le brevet de lieutenant. Après un séjour à l'étranger Sprecher rentra au pays. Il est capitaine en 1877. A 30 ans il est capitaine à l'Etat-major général où il peut mettre en valeur ses talents. Intelligent, énergique, rapide dans ses décisions, il se signala bientôt à ses chefs. En 1909 il est promu colonel commandant de corps et il est chef d'état-major général lors de la déclaration de guerre.

Comme officier et instructeur, Sprecher réclama toujours une discipline stricte, mais fut toujours juste avec les officiers et soldats. Il joua un rôle de premier ordre pendant la mobilisation et rendit des services les plus éminents au pays. Sprecher fut un pionnier des œuvres sociales en faveur des militaires et il porta toujours le plus vif intérêt aux conditions d'existence intellectuelle et matérielle du soldat en ne négligeant rien de ce qui était susceptible de les améliorer. Il mourut en 1927, regretté de tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher.

Honneur

à ce patriote de conscience et de science,
à ce citoyen de devoir dans toute l'acception du terme,
à cet homme au cœur d'or sous un dehors peut-être austère,
à ce chevalier sans peur et sans reproche,
à ce soldat d'une rare énergie et d'une volonté de fer.

Oui, honneur à ce chef vaillant et courageux, plein d'abnégation et de foi.

Devant cette plaque commémorative, laissez-moi, chers raiffeisenistes et chers compatriotes exalter notre amour et notre fidélité à notre si belle et incomparable Patrie suisse, dont de Sprecher fut un si généreux fils et si fidèle serviteur. Oui Patrie nous t'aimons de toute la puissance de nos sentiments et de tous les fibres de notre cœur. Nous chérissons tes campagnes fertiles et tes verdoyants coteaux, tes riantes vallées et tes paisibles vallons ; tes montagnes superbes aux sommets altiers et aux pics neigeux ; tes lacs aux rives enchanteresses ; tes villes prospères, tes villages et tes hameaux ; ton noble et glorieux emblème à croix blanche.

Malgré les différences d'opinion qui peuvent parfois surgir, sur ce sol privilégié nous resterons un peuple uni de frères comme le désirait si ardemment le bienheureux hermite Nicolas de Flue. Nous travaillerons en vrais fils d'une même Patrie à lui conserver son honneur et la paix. Et si, contre notre gré et malgré nos efforts, un jour sombre et grave devait se lever à l'horizon, si les cloches des villes et des campagnes devaient sonner l'alarme une fois en-

core, elles ne nous appelleraient pas en vain.

Et nous surtout les raiffeisenistes suisses, nous qui comprenons si justement et qui pratiquons discrètement l'esprit de concorde et de paix par des actes de solidarité et de fraternité chrétiennes nous ne faillirons jamais à notre devoir.

Ne soyons cependant pas des pessimistes, non, mais il serait dangereux de se bercer d'illusions et de pratiquer une politique d'autruche.

La grande guerre qui devait être la dernière a duré 4 années et voilà bientôt 20 ans que les rois et les dictateurs, les généraux, les diplomates et les théoriciens modernes travaillent à la paix, et notre déception est grande.

Mais ayons confiance tout de même en une force supérieure; ayons confiance en Dieu, ignoré, relégué parfois, et qui pourtant restera le maître des destinées. Qu'il veuille épargner au monde la douleur d'un nouveau conflit armé. Et si certains chefs d'Etat ambitieux et avides de revanche veulent conduire leurs peuples à l'abîme, que Dieu protège encore et toujours notre chère Patrie suisse.

C'est animé de ces sentiments que je m'autorise à clamer bien haut, au nom de tous les raiffeisenistes accourus si nombreux à nos assises mémorables de Coire: «Honneur et reconnaissance émue au grand colonel de Mayenfeld et vive à jamais dans la paix et la concorde, notre belle Patrie suisse».

ooo

Les paroles des orateurs sont soulignées d'applaudissements prolongés et l'assistance, tête nue, chante le cantique suisse.

Cet acte solennel constitua une digne clôture du premier congrès raiffeiseniste dans les Grisons dont le souvenir restera certainement longtemps gravé dans la mémoire de ceux qui eurent le privilège d'y participer.

Nouvelles des Caisses affiliées

(Correspondances.)

Courroux-Courcelon (Jura bernois).

Cette bienfaisante institution, qui compte actuellement 81 membres, a tenu dernièrement sa 8me assemblée générale ordinaire. Elle réunissait un nombre très important de sociétaires, les plus fervents parmi les adeptes de cette œuvre d'utilité publique de haute importance, venus retremper leur enthousiasme pour la belle cause raiffeiseniste.

Les délibérations furent empreintes de l'excellent esprit d'émulation qui anime tous ses membres.

L'assemblée présidée par M. Luc Fleury, secrétaire communal, se déroula sous une régie impeccable. Après lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale ordinaire, le président du Comité de direction, M. Luc Fleury et le président du Conseil de surveillance, M. l'abbé Montavon, révérend curé, présentèrent tour à tour

d'excellents rapports annuels concis et expressifs, se complétant admirablement l'un l'autre.

Il en résulte que la Caisse locale accomplit son œuvre bienfaisante avec toujours plus de succès. Les deux rapporteurs se sont montrés à la fois sévère et cordial. Ils rappellent aux membres l'obligation qu'ils ont de faire face à leurs engagements. Trop souvent, les débiteurs, se reposant sur des cautions ou sur des hypothèques n'apportent pas tout le souci qu'il faudrait pour se libérer. Ils ne doivent pas oublier qu'ils ont une dette d'honneur envers les personnes qui ont bien voulu donner leur signature pour garantir les engagements qu'ils contractaient.

Le sens des rapports présidentiels montre l'importance qu'il y a à constater qu'on peut administrer une entreprise financière sans être des affairistes!

L'assistance ne ménagea pas aux rapporteurs ses sentiments d'approbation.

Le dévoué caissier, M. Paul Chételat, donne lecture des comptes et commente les différents chiffres du bilan.

Le mouvement général pour 1935 est de Fr. 374.604.—.

Les dépôts d'épargne se montent à Fr. 165.653.—.

D'une manière générale, les diverses branches d'activité de la Caisse ont fourni un travail normal, et le bénéfice réalisé a été également très appréciable.

M. le curé Montavon, avec sa simplicité et sa cordialité si appréciées remercie les membres des Comités et le caissier. Il informe du bon ordre qui a été constaté lors des revisions, et insiste sur la garantie que donne la surveillance ferme et bienveillante de l'Union suisse à St-Gall.

L'assemblée unanime approuve les comptes.

Suit l'appel nominal et dans l'ambiance générale la répartition de l'intérêt de la part d'affaires.

M. Charles Berdaz-Loviat, vice-président du Comité de direction, fait part de sa joie de voir la bonne marche de la Caisse, invite les sociétaires à serrer toujours plus les rangs et à continuer de travailler au succès et à la prospérité de leur banque locale. J.

ooo

Le Pâquier (Neuchâtel).

Les membres de la Caisse de crédit mutuel (Système Raiffeisen), du Pâquier, au nombre de vingt-deux, se sont réunis, vendredi 6 mars, en assemblée générale statutaire pour l'approbation des comptes et du bilan de l'exercice 1935.

Après un vivant et substantiel rapport du président du Comité de direction, M. Alexandre Cuhe, notre dévoué caissier, M. Constant Cuhe, fils, retraça la très encourageante activité de notre association dont le roulement durant cette première période de huit mois accuse un montant de Fr. 58.200. La Caisse d'épargne, durant la même période a reçu Fr. 20.000 de dépôts répartis sur une quarantaine de livrets. Le compte de frais généraux n'étant chargé d'aucun traitement, un bénéfice, quoique modeste, a déjà pu être réalisé. Ensuite, le président du Conseil de surveillance, M. Théodore Cachelin, remercia les membres des deux Comités pour leur intelligent et

actif dévouement à la cause raiffeiseniste dans notre région. «Notre institution, dit-il, prouve son droit d'existence, et les services qu'elle a déjà rendus jusqu'ici font bien augurer de l'avenir. Elle doit être soutenue par la population toute entière.» Il appartient enfin à M. Pierre Urfer, vétérinaire, à Fontainemelon, le sympathique «parrain» de notre association de mettre le point final à cette très intéressante séance. De notre Caisse, il souligna les bienfaits tangibles réalisés jusqu'ici, et puis aussi les difficultés rencontrées, voire même les pièges tendus pour en entraver l'heureux développement. Courage, et en avant: sachons rester modestes, et faisons tout notre possible pour maintenir haut le noble enthousiasme qui doit nous animer, sûr garant de la prospérité des œuvres raiffeisenistes.

M.

Extrait des délibérations

de la Séance commune du Comité de direction et du Conseil de surveillance de l'Union, du 10 mai 1936, à Coire.

En ouvrant la séance, M. le président Liner relate la fête jubilaire organisée par la Fédération vaudoise pour commémorer le 25me anniversaire de sa fondation et présente à son président A. Golav membre du Comité de direction ses félicitations et l'hommage de sa reconnaissance pour toute activité dévouée qu'il déploie pour la cause raiffeiseniste.

1.— Les conditions d'entrée ayant été remplies, les conseils ratifient l'admission dans l'Union des Caisses nouvellement constituées de:

Thägervilen et *Hugelshofen* (Thurgovie)
10 nouvelles Caisses se sont déjà ainsi constituées en 1936 et l'Union compte actuellement 622 Caisses d'épargne et de crédit mutuel affiliées.

2.— L'approbation est donnée, après étude des motifs à l'appui, à 2 crédits spéciaux portant sur une somme globale de Fr. 22.000.—

3.— Le Secrétaire de l'Union rapporte sur les dispositions prise pour l'organisation du congrès. Malgré l'éloignement du lieu du congrès, 600 délégués se sont annoncés. Le Gouvernement grison a décliné l'invitation qui lui a été adressée et ne se fera pas représenter à notre assemblée. Relation sera faite au procès-verbal du motif donné. L'ordre du jour est soumis à une dernière étude et les propositions pour la formation du Bureau de l'assemblée sont définitivement arrêtées.

4.— Les Conseils ratifient la revision partielle des statuts de la Caisse de retraite votée par l'assemblée générale de cette fondation. On a porté de 30 à

40 % la pension de la veuve et les sociétaires qui conduisent des véhicules à moteur ou qui pratiquent le grand alpinisme seront tenus dorénavant de contracter une assurance spéciale au profit de la Caisse de retraite.

5.— La direction de la Caisse centrale donne connaissance du bilan au 30 avril 1936. Il y a eu un recul de Fr. 300.000.— durant le mois de mars et la somme du bilan est actuellement de Fr. 19,1 millions.

Pensée.

L'épargne par la coopération est le germe d'une véritable réforme sociale, la solution la plus vraie des rapports du capital et du travail.

Jules Simon.

Pourquoi la population agricole place-t-elle son épargne à la Caisse Raiffeisen

M. Lucien Romier, le célèbre économiste, conseillait toujours :

« Placez d'abord votre argent, en règle générale, dans ce que vous connaissez, dans ce que vous pouvez contrôler et par conséquent d'abord dans votre propre travail. Croyez-moi ! le meilleur placement, c'est dans son travail, dans sa propre affaire. Vous ne serez jamais sûr de la gestion d'une entreprise que lorsque vous serez chargé de la gérer. En second lieu, si vous n'êtes pas dans les affaires, placez-le dans les entreprises que vous connaissez. »

Ceci est très juste.

Aussi le paysan avisé placera-t-il ses disponibilités à la

Caisse Raiffeisen locale

qu'il connaît.

La Caisse Raiffeisen est la banque du village par excellence.

Elle ne fait que des prêts dans le village et contre garantie. Elle est dirigée par des gens du village sous le contrôle d'experts professionnels.

Travaillant sous la devise l'« argent du village au village » elle contribue à promouvoir les meilleurs intérêts économiques et sociaux de la population locale.

Editeur responsable :

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), St-Gall

Impr. A. Bovard-Giddev. Lausanne

Situation des Caisses Raiffeisen suisses au 31 décembre 1935

(Classement par cantons)

Cantons	Nombre de Caisses	Nombre de membres	Somme du bilan Fr.	Réserves Fr.	Augmentation du bilan pour 1935	
					Somme Fr.	en %
Appenzell Rh. E.	2	163	501,830.30	16,523.20	22,529.—	4,70
Appenzell Rh. I.	1	70	514,344.78	5,814.45	73,244.30	16,60
Argovie	69	7003	46,065,289.73	1,307,469.12	1,425,137.03	3,19
Bâle-Campagne	12	1805	9,207,294.44	438,233.65	4,850.92	0,05
Berne	69	4405	12,991,034.49	163,649.17	924,606.48	7,66
Fribourg	59	4683	26,546,978.61	1,206,798.98	68,667.39	0,25
Genève	17	519	2,193,468.32	20 009.37	430,192.20	24,40
Glaris	1	55	276,340.90	3,128.90	17,924.55	6,94
Grisons	10	807	4,043,051.43	114,339.45	137,079.74	3,51
Lucerne	23	2156	12,807,872.91	470,903.79	310,045.65	2,48
Neuchâtel	3	91	99,176.35	788.39	12,498,05	14,41
Nidwald	3	251	1,821,779.50	58,264.20	51,960.98	2,94
Obwald	1	84	317,942.47	3,752.63	27,073.28	9.30
St-Gall	69	9642	98,640,465.10	3,552,351.95	1,220,841.97	1,25
Schaffhouse	1	151	1,535,541.38	44,599.22	11,864.20	0,78
Schwytz	11	1588	8,226,619.02	252,571.44	339,265.17	4,30
Soleure	63	5613	41,751,208.39	1,485,881.06	904,593.47	2,21
Tessin	1	73	307,313.80	15,055.20	5,849.55	1,91
Thurgovie	29	3590	44,239,864.35	1,330,111.11	1,068,091.06	2,47
Uri	9	499	1,597,685.99	39,291.37	135,499.69	9,26
Valais	105	8846	25,286,048.81	696,311.27	654,198.09	2,65
Vaud	48	3824	22,609,143.41	886,150.34	278,392.85	1,24
Zurich	6	356	2,487,057.85	50,675.32	206,493.44	9,05
1935	612	56274	364,067,352.33	12,162,673.58	8,330,899.06	2,34
1934	603	55246	355,736,453.27	11,159,138.06	15,028,612.78	4.40

Roulement 1935 = Fr. 616,037,608.51 1934 = Fr. 631,466,660.36

Total des dépôts d'épargne . 1935 = Fr. 183,398,423.87 1934 = Fr. 181,259,553.99

Nombre de livrets d'épargne 1935 = 178,923 1934 = 171,604

Moyenne par livret 1935 = Fr. 1,025.01 1934 = Fr. 1,056.26